

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1129

présenté par

M. Vallaud, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Tout organisme public ou privé chargé de l'exécution d'un service public garanti, dans l'exercice de ses compétences, la mise en oeuvre effective des principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de dignité, de laïcité et de mixité sociale.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à rappeler que les principes de la République doivent d'abord et avant tout être mis en oeuvre par les autorités chargés de l'exécution d'un service public.

Le séparatisme est parfois créé par les autorités, chaque fois que des territoires sont délaissés, chaque fois que les moyens publics font défaut.